

Image not found or type unknown



Bail précaire à usage d'habitation.

Par **Thamis**, le **03/08/2009** à **20:15**

Bonjour,

Je suis dans mon habitation principale sous un bail (convention) précaire qui m'a été imposé contre mon gré (ce n'est pas moi qui ai signé la convention), le 1^o juillet 2009.

Devant passer en congé de longue maladie, je ne suis plus, selon cette convention éligible à la conservation de ce logement.

Je vais donc recevoir mon congé avec une majoration de 50% de mon loyer les trois premiers mois et plus par la suite.

Quelqu'un a-t'il une solution pour me dépatouiller de ma situation, gagner du temps et ne pas payer ces majorations aberrantes.

Merci d'avance.

Cordialement.